|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Conseil  Cinquante-cinquième session ordinaire  Genève, 29 octobre 2021 | C/55/12  Original : anglais  Date : 5 octobre 2021 |

Résultats de l’examen des documents par correspondance

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

RÉSUMÉ

Le présent document a pour objet de rendre compte des résultats de l’examen des documents du Conseil par correspondance, conformément à la procédure adoptée par le Conseil en 2021[[1]](#footnote-2).

Le Conseil est invité à prendre note de l’approbation par le Conseil, par correspondance le 21 septembre 2021, des décisions contenues dans les documents suivants :

Prolongation du mandat du Secrétaire général adjoint et procédure de nomination d’un nouveau Secrétaire général adjoint (document C/55/10)

Adoption de documents (document C/55/3 Rev.)

UPOV/INF/6 : Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (annexe du document C/55/3 Rev.)

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2)

UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”) (révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6)

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union (révision)

(document UPOV/INF/22/8 Draft 2)

UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)

UPOV/INF-EXN : Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document UPOV/INF-EXN/15 Draft 1)

TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS, section 2 : Formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale

(document TGP/5 : Section 2/4 Draft 1)

TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document TGP/0/13 Draft 1)

Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document C/55/11)

UPOV/EXN/DEN : Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6)

États financiers pour 2020 (document C/55/5)

Projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023 (document C/55/4)

Le Conseil est invité à prendre note des observations reçues en réponse à la circulaire E-21/125 du 23 août 2021 sur le document C/55/4 “Projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023” qui n’ont pas donné lieu à une révision du document C/55/4 (voir le paragraphe 30).

Le Conseil est invité à noter que les réponses reçues à la circulaire E-21/125 du 23 août 2021 comprenaient également des observations sur le document C/55/6 “Rapport du vérificateur externe des comptes” qui ne faisait pas partie de la procédure d’approbation par correspondance et qui sera examiné lors de la session virtuelle du Conseil en octobre 2021. Le Conseil est invité à noter que les observations reçues concernant le document C/55/6 sont reprises dans le présent document pour l’information du Conseil (voir le paragraphe 26).

Le présent document est structuré comme suit :

[RAPPEL 2](#_Toc84588272)

[Point 4 de l’ordre du jour : Prolongation du mandat du Secrétaire général adjoint et procédure de nomination d’un nouveau Secrétaire général adjoint (document C/55/10) 4](#_Toc84588273)

[Point 8 de l’ordre du jour : Documents proposés pour adoption par le Conseil (document C/55/3 Rev.) 5](#_Toc84588274)

[Documents proposés pour adoption par le Conseil (document C/55/3 Rev.) 5](#_Toc84588275)

[Documents d’information 5](#_Toc84588276)

[UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2) 5](#_Toc84588277)

[UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”) (révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6) 5](#_Toc84588278)

[UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 2) 5](#_Toc84588279)

[UPOV/INF-EXN : Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document UPOV/INF-EXN/15 Draft 1) 5](#_Toc84588280)

[Notes explicatives 6](#_Toc84588281)

[UPOV/EXN/DEN : Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6) 6](#_Toc84588282)

[Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document C/55/11) 6](#_Toc84588283)

[Documents TGP 6](#_Toc84588284)

[TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS, Section 2 : Formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale (révision) (document TGP/5 Section 2/4 Draft 1) 6](#_Toc84588285)

[TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document TGP/0/13 Draft 1) 6](#_Toc84588286)

[Point 9 de l’ordre du jour : États financiers pour 2020 (document C/55/5) 6](#_Toc84588287)

[Point 11 de l’ordre du jour : Rapport du vérificateur externe des comptes (document C/55/6) 6](#_Toc84588288)

[Observations de l’Union européenne 6](#_Toc84588289)

[Observations de la Suisse 6](#_Toc84588290)

[Point 13 de l’ordre du jour : Projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023 (document C/55/4) 7](#_Toc84588291)

[Observations de l’Union européenne 7](#_Toc84588292)

# RAPPEL

Le Conseil a adopté la procédure relative aux sessions de l’UPOV en octobre 2021, conformément à la circulaire E-21/063 du 14 mai 2021 (disponible sur la page Web de la [cinquante-cinquième session du Conseil](https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=60600)). La cinquante-cinquième session ordinaire du Conseil (C/55) se tiendra le 29 octobre 2021 par des moyens électroniques (voir la circulaire d’invitation E-21/073 du 31 mai 2021), avec examen préalable de certains documents par correspondance.

En consultation avec le Président du Conseil, les documents ci‑après recensés dans la circulaire E‑21/089 du 16 juin 2021 ont été signalés dans le document C/55/1 (Projet d’ordre du jour) par un astérisque (\*) en tant que documents destinés à la procédure par correspondance avec la possibilité de formuler des observations d’ici le 15 juillet 2021, avant les demandes d’approbation des décisions proposées dans les documents :

Adoption de documents (document C/55/3)\*

UPOV/INF/6 : Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (annexe du document C/55/3)\*

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 1)\*

UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”) (révision)

(document UPOV/INF/17/2 Draft 6)\*

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union (révision)

(document UPOV/INF/22/8 Draft 1)\*

UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)\*

UPOV/INF-EXN : Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)

(document UPOV/INF-EXN/15 Draft 1)\*

TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS, Section 2 : Formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale (révision)

(document TGP/5 : Section 2/4 Draft 1)\*

TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)

(document TGP/0/13 Draft 1)\*

Au 15 juillet 2021, des observations simples avaient été reçues sur les documents ci-après figurant dans la circulaire E-21/089 du 16 juin 2021. Le Bureau de l’Union a traité les observations simples dans une version révisée des documents ci-après, dans le cadre de notes finales :

Adoption de documents (document C/55/3 Rev.)

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2)

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 2)

La circulaire E-21/125 du 23 août 2021 a invité le Conseil à approuver la ou les décisions proposées contenues dans le document C/55/3 Rev. “Adoption de documents” dans un délai de 30 jours (soit d’ici le 21 septembre 2021).

Dans la circulaire E-21/125 du 23 août 2021, les documents identifiés dans le document C/55/1 (projet d’ordre du jour) par deux astérisques (\*\*) ont également été inclus pour être examinés par correspondance conformément à la procédure spécifique convenue par l’organe compétent de l’UPOV. Le Conseil a été invité à approuver la ou les décisions proposées contenues dans les documents suivants dans un délai de 30 jours (c’est-à-dire, pour le 21 septembre 2021) :

Prolongation du mandat du Secrétaire général adjoint et procédure de nomination d’un nouveau Secrétaire général adjoint (document C/55/10)\*\*

Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document C/55/11)\*\*

Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6)\*\*

États financiers pour 2020 (document C/55/5)\*\*

Projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023 (document C/55/4)\*\*

Aucune objection n’ayant été reçue au 21 septembre 2021, les décisions pertinentes dans les documents ci-après sont considérées comme ayant été prises par correspondance :

Prolongation du mandat du Secrétaire général adjoint et procédure de nomination d’un nouveau Secrétaire général adjoint (document C/55/10)\*\*

Adoption de documents (document C/55/3 Rev.)\*

UPOV/INF/6 : Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (annexe du document C/55/3 Rev.)\*

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2)\*

UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”) (révision)

(document UPOV/INF/17/2 Draft 6)\*

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union (révision)

(document UPOV/INF/22/8 Draft 2)\*

UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)\*

UPOV/INF-EXN : Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)

(document UPOV/INF-EXN/15 Draft 1)\*

TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS, section /2 : Formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale (révision)

(document TGP/5 : Section 2/4 Draft 1)\*

TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)

(document TGP/0/13 Draft 1)\*

Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document C/55/11)\*\*

UPOV/EXN/DEN : Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6)\*\*

États financiers pour 2020 (document C/55/5)\*\*

Projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023 (document C/55/4)\*\*

Les décisions prises par correspondance par le Conseil le 21 septembre 2021 sont reproduites dans le présent document selon les points du projet d’ordre du jour révisé (document C/55/1 Rev.2).

Point 4 de l’ordre du jour : Prolongation du mandat du Secrétaire général adjoint et procédure de nomination d’un nouveau Secrétaire général adjoint (document C/55/10)

Le Conseil a examiné le document C/55/10.

Le Conseil a prolongé le mandat du Secrétaire général adjoint du 1er décembre 2022 au 22 octobre 2023.

Le Conseil a approuvé la procédure et le calendrier relatifs à la nomination du nouveau Secrétaire général adjoint, notamment :

a) la circulaire annonçant la vacance de poste et contenant la description générale des attributions et des conditions d’emploi, qui est présentée dans l’annexe du document C/55/10;

b) annonçant la nomination du Secrétaire général adjoint au grade de sous-secrétaire général (ASG) du régime commun des Nations Unies, ce qui évite d’avoir à envisager une promotion après que le Secrétaire général adjoint a été en poste pendant un an; et

c) la procédure à suivre et le calendrier ci-après :

i) approuver une circulaire annonçant la vacance de poste et contenant la description générale des attributions et des conditions d’emploi, qui est présentée dans l’annexe du document C/55/10;

ii) demander au Secrétaire général d’annoncer la vacance de poste d’ici à la fin du mois de mai 2022;

iii) fixer la date limite pour le dépôt des candidatures au 31 août 2022;

iv) adresser à chaque membre de l’Union, dans les meilleurs délais après le 31 août 2022, une copie des candidatures reçues;

v) ajouter à l’ordre du jour de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Comité consultatif, qui se tiendra le 27 octobre 2022, un point portant sur l’examen des candidatures reçues pour le poste de Secrétaire général adjoint, créer un sous-comité ad hoc sur la base de la pratique antérieure de nomination des secrétaires généraux adjoints, chargé de faire passer les entretiens aux candidats sélectionnés au début de l’année 2023 et de décider du thème d’un exposé que présenteront les candidats sélectionnés pour l’entretien;

vi) d’ici à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 2023, organiser une réunion informelle des membres de l’Union pour écouter les exposés de 10 à 15 minutes présentés par les candidats sélectionnés pour un entretien dans la matinée et prendre les dispositions nécessaires pour que les candidats sélectionnés s’entretiennent avec le sous-comité ad hoc dans l’après-midi;

vii) d’ici à la fin du mois de février 2023, adresser aux membres de l’Union un rapport sur la réunion du sous-comité ad hoc;

viii) convoquer la centième session du Comité consultatif et une session extraordinaire du Conseil le 23 mars 2023 et, après avoir demandé l’accord du Secrétaire général, adresser au Conseil une recommandation concernant la nomination du nouveau Secrétaire général adjoint.

# Point 8 de l’ordre du jour : Documents proposés pour adoption par le Conseil (document C/55/3 Rev.)

## Documents proposés pour adoption par le Conseil (document C/55/3 Rev.)

Le Conseil a examiné les documents C/55/3 Rev, UPOV/INF/6/6 (annexe du document C/55/3 Rev.), UPOV/INF/16/10 Draft 2, UPOV/INF/17/2 Draft 6, UPOV/INF/22/8 Draft 2, UPOV/INF/23/1 Draft 3,   
UPOV/INF-EXN/15 Draft 12, UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6 et C/55/11, TGP/5 : Section 2/4 Draft 1 et TGP/0/13 Draft 1.

### Documents d’information

#### UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2)

Le Conseil a adopté la version révisée du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” (document UPOV/INF/16/10) sur la base du document UPOV/INF/16/10 Draft 2.

#### UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”) (révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6)

Le Conseil a adopté la version révisée du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“directives BMT”)” (document UPOV/INF/17/2), sur la base du document UPOV/INF/17/2 Draft 6.

#### UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 2)

Le Conseil a adopté la version révisée du document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” (document UPOV/INF/22/8), sur la base du document UPOV/INF/22/8 Draft 2.

#### UPOV/INF-EXN : Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document UPOV/INF-EXN/15 Draft 1)

Le Conseil a adopté la version révisée du document UPOV/INF-EXN “Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents” (document UPOV/INF-EXN/15) sur la base du document UPOV/INF-EXN/15 Draft 1.

### Notes explicatives

#### UPOV/EXN/DEN : Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6)

Le Conseil a noté que les questions relatives aux dénominations variétales ont été examinées dans le document C/55/11.

##### Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document C/55/11)

Le Conseil a adopté la version révisée du document UPOV/EXN/DEN “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/DEN/1), sur la base du document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6.

### Documents TGP

#### TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS, Section 2 : Formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale (révision) (document TGP/5 Section 2/4 Draft 1)

Le Conseil a adopté la version révisée du document TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”, Section 2 : “Formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale” (document TGP/5 : Section 2/4), sur la base du document TGP/5, Section 2/4 Draft 1.

#### TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document TGP/0/13 Draft 1)

Le Conseil a adopté la version révisée du document TGP/0 “Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents” (document TGP/0/13) sur la base du document TGP/0/13 Draft 1.

Point 9 de l’ordre du jour : États financiers pour 2020 (document C/55/5)

Le Conseil a approuvé les états financiers pour 2020, qui figurent dans le document C/55/5.

# Point 11 de l’ordre du jour : Rapport du vérificateur externe des comptes (document C/55/6)

La publication du document C/55/6 “Rapport du vérificateur externe des comptes” a été mentionnée dans la circulaire E-21/125 du 23 août 2021, mais le document ne faisait pas partie de la procédure par correspondance. Toutefois, les observations suivantes sur le document C/55/6 ont été reçues :

## Observations de l’Union européenne

“L’UE et ses États membres prennent note du rapport du vérificateur externe des comptes et demandent au Bureau de l’UPOV de suivre les deux recommandations relatives à l’assurance maladie après la cessation de service et à la consultation du personnel en ce qui concerne les coûts et les avantages de la conformité avec le Statut et le Règlement du personnel de l’OMPI et le système commun des Nations Unies.”

## Observations de la Suisse

“Merci pour vos circulaires E-21/124 et E21/125 du 23 août 2021 portant sur la procédure d’examen et d’approbation des propositions de décisions par correspondance.

“Nous souhaitons formuler les observations suivantes sur le rapport du vérificateur externe des comptes (document C/55/6) :

“Au point 5, il est mentionné que les prestations dues au personnel au titre de l’assurance maladie ont augmenté d’un million de francs suisses pour atteindre un total de trois millions de francs suisses. Ce montant nous semble exorbitant au regard de la taille de l’Organisation. Nous aimerions avoir des informations plus détaillées à ce sujet. En particulier, nous aimerions savoir si l’ajustement était ponctuel ou si de telles augmentations sont susceptibles de se produire régulièrement dans les années à venir.

“La situation financière de l’UPOV pourrait se dégrader fortement en l’absence de mesures d’économie ou d’augmentation de la participation du personnel au coût de l’assurance. Des recommandations à cet effet ont été formulées dans le rapport. Cependant, selon nous, les solutions concrètes pour leur mise en œuvre font défaut.

En ce qui concerne tous les autres documents signalés par deux astérisques (\*\*) dans les deux circulaires, nous n’avons aucune observation à formuler à ce stade.”

Le Bureau de l’Union a expliqué à l’Union européenne et à la Suisse qu’une intervention du Contrôleur sur ce point ferait l’objet d’un rapport lors de la session.

# Point 13 de l’ordre du jour : Projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023 (document C/55/4)

Le Conseil a examiné le document C/55/4.

Le Conseil a approuvé le projet de programme et budget de l’Union pour l’exercice biennal 2022-2023, qui figure à l’annexe du document C/55/4, y compris :

i) le montant des contributions des membres de l’Union;

ii) le plafond proposé pour les dépenses inscrites au budget ordinaire, à savoir 7 634 500 francs suisses ou les recettes reçues pendant l’exercice biennal, le montant le plus bas étant retenu; et

iii) le nombre total de postes.

## Observations de l’Union européenne

En réponse à la circulaire E-21/124 du 23 août 2021, les observations suivantes sur le document C/55/4 ont été reçues de l’Union européenne :

“L’UE et ses États membres peuvent envisager d’approuver le projet de programme et de budget de l’Union pour l’exercice biennal 2022-2023 sous réserve des observations suivantes :

“Nous prenons note de l’intention de mettre au point de nouveaux outils informatiques pour favoriser une mise en œuvre optimisée et plus efficace du système de l’UPOV.

“Nous souhaitons demander à l’UPOV de préciser les contributions et les ressources dont elle a besoin, y compris de la part de ses membres. Il conviendra peut-être de constituer des groupes de travail et de plus amples informations sur le calendrier seraient les bienvenues.

“En ce qui concerne la communication et plus particulièrement la sensibilisation, nous suggérons que, au titre du point 16 de l’ordre du jour sur la stratégie de communication, le Bureau de l’UPOV apporte son soutien au Secrétariat des systèmes des semences de l’OCDE concernant une proposition relative à une année internationale des semences lors de la prochaine réunion du Partenariat mondial pour les semences. Cela permettrait de communiquer sous différentes formes et de sensibiliser au système de l’UPOV et à l’importance de la sélection végétale.

“Pour la communication sur les avantages du système de l’UPOV, il serait très important de disposer de données factuelles, de préférence quantitatives. Une mise à jour de l’analyse d’impact antérieure et une coopération avec les membres de l’Union sur les analyses d’impact devraient être envisagées. Il serait notamment utile de recueillir des données relatives à la sélection végétale et à son impact sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.”

Le Bureau de l’Union a fourni les explications suivantes à l’Union européenne :

“Les ressources qui seraient nécessaires au titre du budget ordinaire de l’UPOV figurent dans le projet de programme et budget de l’Union pour l’exercice biennal 2022-2023.

Les modules de gestion électronique de la protection des obtentions végétales (e-PVP) (voir le document C/55/INF/2 “Faits nouveaux intervenus à l’UPOV” et la vidéo d’accompagnement <https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=60600>) sont déjà bien avancés dans le cadre du projet de gestion électronique de la protection des obtentions végétales en Asie (e-PVP Asie), une partie importante des coûts ayant été couverte par le Fonds fiduciaire du Japon. Le projet e-PVP Asie, qui repose sur les modules e-PVP, sera finalisé au début de 2022. Les modules ont été élaborés en consultation avec les services de protection des obtentions végétales, dont l’OCVV, par l’intermédiaire d’un coordonnateur expérimenté des contrats de services contractuels de personnes (Kees van Ettekoven). Les membres de l’UPOV pourront utiliser les modules e-PVP pour un coût minimal (par exemple, pour les frais de maintenance et d’hébergement en nuage). Toutefois, si un membre de l’UPOV souhaite adapter les modules e-PVP, par exemple parce qu’il souhaite un flux de travail plus complexe ou n’utilise pas le formulaire de demande type de l’UPOV et les questionnaires techniques standard des principes directeurs d’examen de l’UPOV, il devra prendre en charge les frais correspondants. Si les pays du Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale (Forum EAPVP) sont membres de l’UPOV, le Fonds fiduciaire du Japon peut couvrir certains de ces frais dans le cadre du projet e-PVP Asie. Concernant d’autres membres de l’UPOV, il peut exister d’autres sources de financement, par exemple par l’intermédiaire de programmes financés par l’UE et mis en œuvre par l’EUIPO.

“L’UPOV est déjà en discussion avec certains de ses membres ayant exprimé leur intérêt pour l’utilisation des modules e-PVP.

“La proposition de l’Union européenne de recueillir des données sur la sélection végétale et son impact sur les objectifs de développement durable des Nations Unies pourrait être soumise à l’examen du Conseil.

La proposition de l’Union européenne tendant à ce que l’UPOV appuie la proposition du Secrétariat des systèmes des semences de l’OCDE relative à une année internationale des semences lors de la prochaine réunion du Partenariat mondial pour les semences pourrait être soumise à l’examen du Conseil.

Le Conseil est invité à prendre note de l’approbation par le Conseil, par correspondance le 21 septembre 2021, des décisions contenues dans les documents suivants :

Prolongation du mandat du Secrétaire général adjoint et procédure de nomination d’un nouveau Secrétaire général adjoint (document C/55/10)

Adoption de documents (document C/55/3 Rev.)

*UPOV/INF/6 : Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (annexe du document C/55/3 Rev.)*

*UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2)*

*UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”) (révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6)*

*UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 2)*

*UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)*

*UPOV/INF-EXN : Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document UPOV/INF-EXN/15 Draft 1)*

*TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS, Section 2 : Formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale (document TGP/5, Section 2/4 Draft 1)*

*TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document TGP/0/13 Draft 1)*

*Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document C/55/11)*

*UPOV/EXN/DEN : Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6)*

*États financiers pour 2020 (document C/55/5)*

*Projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023 (document C/55/4).*

Le Conseil est invité à prendre note des observations reçues en réponse à la circulaire E‑21/125 du 23 août 2021 sur le document C/55/4 “Projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023” qui n’ont pas donné lieu à une révision du document C/55/4 (voir le paragraphe 30).

Le Conseil est invité à :

a) noter que les réponses reçues à la circulaire E-21/125 du 23 août 2021 comprenaient également des observations sur le document C/55/6 “Rapport du vérificateur externe des comptes” qui ne faisait pas partie de la procédure d’approbation par correspondance et qui sera examiné à la session virtuelle du Conseil en octobre 2021; et

b) noter que les observations reçues concernant le document C/55/6 sont présentées dans le présent document pour l’information du Conseil (voir le paragraphe 26).

[Fin du document]

1. La procédure relative à l’examen des documents par correspondance est indiquée dans la circulaire E-21/063 du 14 mai 2021 (disponible sur les pages Web consacrées à la cinquante-septième session du TC, à la soixante-dix-huitième session du CAJ, à la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité consultatif et à la cinquante-cinquième session du Conseil). [↑](#footnote-ref-2)